

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 5 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2024-13 : TRAVAUX SUR LIGNE ELECTRIQUE MEZEL-SARRE – REMPLACEMENT PYLONE 4N – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

M. le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de sécurisation et de mise aux normes de la ligne 63 Kv Mezel-Sarre, l'entreprise RTE GMR AUVERGNE effectue le remplacement d'un pylône électrique en bordure des périmètres de protection des captages, Les travaux sont situés dans la zone des travaux d'aménagement des 13 sentiers d'itinérances dans le cadre du projet « quai d'Allier » et s'étaleront de mars à juillet 2024, des sondages ayant été réalisés en février afin de dimensionner les fondations du nouveau pylône 4, sur la parcelle cadastrée AL 0002, la Clède, Mezel.

Afin que l'entreprise RTE GMR AUVERGNE puisse accéder au lieu d'implantation du pylône, situé sur le domaine communal et réaliser les travaux, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitudes de passage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitude de passage avec la société RTE GMR AUVERGNE, 14 boulevard Gustave FLAUBERT 63010 Clermont-Ferrand CEDEX 1, pour effectuer les travaux de changement du pylône n° 4.

Fait à Mur sur Allier le 5 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean DELAUGERRE